

## Le Bilan de compétences **EXPLORATION**



**Public** : Tout public



**Prérequis** : aucun



**Durée d'accompagnement** : 18 heures

- 18 heures d'entretiens individuels en face à face (présentiel, distanciel ou format mixte).



**Organisation**

- **6 séances** de 3 heures en face à face (présentiel, distanciel ou mixte).
- **Réparties sur une durée moyenne de 2 à 3 mois** selon l'agenda fixé conjointement entre le bénéficiaire et la consultante.

**Travail personnel inter-séances** : des travaux personnels sont proposés entre les séances afin de favoriser la réflexion et l'appropriation de la démarche.

Ces travaux ne sont pas comptabilisés dans la durée financée.



**Délais d'accès**

Le délai entre la demande du bénéficiaire et le démarrage du bilan dépend de sa disponibilité, de celle de la consultante et des modalités de financement. En moyenne, un délai de **15 jours** est à prévoir.



**Modalités de réalisation** : Présentiel, distanciel ou mixte.



**Tarif** : 1 750 €

Modalités de financement possibles :

- Prise en charge CPF dans la limite réglementaire en vigueur.
- Autofinancement partiel ou total.
- Financement employeur ou financeurs tiers.

**⚠ Dans le cadre d'un financement CPF :**

- Le montant pris en charge est plafonné selon la réglementation en vigueur. Un reste à charge est demandé au bénéficiaire.
- Le bénéficiaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public pour un bilan de compétences dans les cinq années précédentes, conformément à la réglementation en vigueur.

**Accessibilité handicap**

Les situations de handicap font l'objet d'une étude individualisée afin d'adapter les modalités d'accompagnement.

Un document dédié est disponible sur le site [Personnes en situation de handicap \(dwdconseil.fr\)](https://www.dwdconseil.fr)

**Consultante et lieu :** Delphine Delannoy-Wattel  
Airon-Saint-Vaast (62180)

---

## Objectifs

Le bilan de compétences s'adresse aux personnes souhaitant :

- envisager une reconversion professionnelle,
- définir ou valider un projet d'évolution professionnelle,
- identifier des besoins en acquisition de compétences,
- prendre du recul sur leur parcours professionnel,
- créer ou reprendre une entreprise.

Le parcours **EXPLORATION** propose un **accompagnement complet et approfondi** permettant de :

- analyser les compétences professionnelles et personnelles,
- identifier les potentiels, aptitudes et compétences transférables,
- clarifier les motivations, valeurs et intérêts professionnels,
- construire ou préciser un projet professionnel réaliste,
- élaborer un plan d'action opérationnel.

## Programme détaillé

### 1. Phase préliminaire

Cette phase vise à analyser la demande et à poser le cadre du bilan.

Elle comprend notamment :

- une analyse partagée de la situation professionnelle et personnelle du bénéficiaire,
- la définition conjointe des objectifs du bilan,
- la co-construction du programme et du planning,
- la présentation des méthodes, outils mobilisés et modalités de déroulement,
- la confirmation de l'engagement réciproque dans la démarche.

### 2. Phase d'investigation

Cette phase permet d'explorer les ressources, compétences et perspectives professionnelles.

**Dimension rétrospective** (*qui concerne le passé*) :

- analyse du parcours personnel et professionnel,
- repérage des expériences significatives,
- identification des compétences développées,
- repérage des compétences transférables,
- clarification des intérêts, valeurs, motivations et modes de fonctionnement.

**Dimension prospective** (*qui concerne l'avenir*) :

- exploration de pistes professionnelles,
- formulation d'hypothèses de projets,
- recherches documentaires,
- enquêtes métiers,
- hiérarchisation des options,
- étude des conditions de faisabilité,
- analyse des réalités socio-économiques des secteurs visés.

### 3. Phase de conclusion

Cette phase permet de :

- valider un projet principal,
- identifier des solutions alternatives si nécessaire,
- formaliser un plan d'action réaliste,
- définir les étapes de mise en œuvre.

**Une synthèse écrite personnalisée est remise au bénéficiaire.**

### Confidentialité

Les informations recueillies dans le cadre du bilan de compétences sont strictement confidentielles.

Un document de synthèse écrit, personnel et confidentiel est remis exclusivement au bénéficiaire à l'issue du bilan.

Ce document ne peut être communiqué à un tiers qu'avec l'accord écrit du bénéficiaire.

### Modalités pédagogiques

Les outils sont sélectionnés selon les objectifs du bénéficiaire :

- entretiens individuels,
- plateforme pédagogique accessible sur ordinateur, après autorisation de l'administrateur du site <https://dwdconseil.fr/espace-personnel/>,
- portefeuille de compétences,
- exploration métiers,
- tests de personnalité, d'intérêts professionnels, de valeurs professionnelles et d'estime de soi,
- outils méthodologiques (matrice de décision, etc.),
- ressources documentaires.

**Des exercices peuvent être poursuivis en autonomie entre les séances.**

## Posture professionnelle

La consultante adopte une posture fondée sur :

- une stricte neutralité dans les échanges,
- l'écoute active et le questionnement,
- le soutien et l'accompagnement du bénéficiaire tout au long du processus de bilan de compétences.

## Suivi et évaluation

- Des points réguliers sont prévus tout au long de l'accompagnement afin de recueillir les retours du bénéficiaire et, si nécessaire, d'ajuster le déroulement du bilan.
- L'évaluation permet de mesurer l'atteinte des objectifs définis lors de la phase préliminaire ainsi que la cohérence du projet élaboré.
- Deux questionnaires de satisfaction sont proposés :
  - ❖ à l'issue du bilan,
  - ❖ six mois après, lors de l'entretien de suivi.
- Un certificat de réalisation est remis au bénéficiaire en fin de parcours.

## Suivi post bilan

- ❖ Dans les semaines suivant la fin du bilan : accompagnement dans l'avancement du plan d'action et ajustements éventuels.
- ❖ Six mois après : entretien de suivi permettant de faire un point d'étape sur l'avancement du projet.